

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi **19 août 2024 à 19 h 30** à l'hôtel de ville au 230, rue du Père-Rhéaume.

| DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE                            | NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION DEMANDÉE  | ARTICLE RÉGLEMENTAIRE VISÉ                             |
|--|--|--|
| 217-219 rue<br>Marguerite-Bourgeoys<br>Lot 3 834 421 | 1-Autoriser l'installation d'une piscine hors terre à 1.41 m de la marge de recul arrière au lieu de 1.5 m.<br>2-Autoriser l'installation du deck de piscine à 1m de la marge latéral gauche au lieu de 1.5 m. | Article 7.2.8.4 et 7.2.8.5, du règlement de zonage 104 |

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre.

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à cette demande peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 876-2280.

**DONNÉ À NEUVILLE**, ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024



Marie-Krystine Beauregard  
Directrice générale et greffière